



Dites
STOP à la PUB
dans votre
boîte aux
lettres

Mode d'emploi... pour une boîte aux lettres sans pub

Prospectus et pubs non-nominatifs

Seule solution : signaler sur votre boîte aux lettres le fait que vous ne voulez pas de pub (autocollant Stop Pub).

=> Si l'autocollant n'est pas respecté par La Poste, signalez votre refus d'avoir du courrier non-sollicité dans votre boîte aux lettres, en écrivant au Receveur du bureau de poste dont vous dépendez, avec copie de votre courrier à :

La Poste
4 quai du Point du Jour - 92100
BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex

=> Ecrire à EDF, votre banque, votre opérateur de téléphonie mobile, votre distributeur d'eau, etc. bref, toutes les sociétés qui ont vos coordonnées, en leur demandant de ne pas les communiquer, comme la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 vous en donne le droit.

=> Pour les publicités qui vous parviennent, il faut écrire à l'expéditeur pour qu'il supprime vos coordonnées de ses listes, en rappelant la loi Informatique et Libertés.

Kit Stop-pub et dossier complet :
www.univers-nature.com
2 rue Houzeau - 77120 Coulommiers
Tél : 01 64 03 55 76

Prospectus et pubs adressés à votre nom

=> S'inscrire sur la liste ROBINSON - STOP PUBLICITE
Union française du Marketing Direct - Liste stop publicité,
60 rue de la Boétie
75008 Paris.

=> S'inscrire sur la liste ORANGE, en téléphonant au 1014 (appel gratuit).

=> Pour les autres distributeurs, le recours est plus difficile. Il faut identifier l'organisme (en demandant à la personne qui distribue les prospectus, par exemple) puis envoyer une lettre avec accusé de réception, signalant votre refus de recevoir du courrier non-sollicité en notant

...le fait de déposer, dans une boîte aux lettres, du courrier non-sollicité a été reconnu comme une violation de domicile par un tribunal,
le 25 juin 2001

à un effet généralement dissuasif !



Avec le soutien de

- * Autocollant + mode d'emploi
- => 3 timbres + enveloppe
- * 20 autocollants + mode d'emploi
- => 6,10 euros